

## Remboursement des travaux engagés pour un service sous garantie

(date d'application : 15 juillet 2022)

Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, Royaume-Uni, Suède et Suisse

Le Programme d'Enphase Energy, Inc. (« **Enphase** ») de remboursement des travaux engagés pour un service sous garantie (« **Programme de remboursement des travaux engagés** ») vise à aider les spécialistes des installations solaires et électriques (« **Installateurs** ») qui n'ont signé aucun contrat d'achat de produits (ou autre contrat similaire) avec Enphase à se faire rembourser une partie des réparations ou des frais de main-d'œuvre liés au remplacement de produits éligibles défectueux (tels que définis ci-dessous) lorsqu'ils sont toujours couverts par la garantie limitée d'Enphase et qu'ils ont été installés dans un système solaire photovoltaïque en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République d'Irlande, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (pays collectivement désignés comme étant le « **Territoire** »).

Ce Programme de remboursement des travaux engagés diffère de la garantie limitée standard qui accompagne nos produits. Si votre entreprise a signé avec Enphase un contrat d'achat de produits ou un autre type de contrat régissant l'achat de produits Enphase, ce Programme ne vous concerne pas. Veuillez alors consulter les conditions générales du contrat signé avec Enphase.

Produits éligibles	Montants remboursés
Micro-onduleurs Enphase (Systèmes autonomes ou installés dans une unité de base d'un système de stockage Encharge™)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>200 €</b> pour chaque déplacement sur site visant à retirer et remplacer un (1) micro-onduleur défectueux</li><li>• <b>25 €</b> pour chaque micro-onduleur défectueux supplémentaire remplacé sur ce même site (dans le cadre du déplacement initial)</li></ul>
Unités Envoy-S Enphase (Activées le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 ou après)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>200 €</b> pour chaque déplacement sur site visant à retirer et remplacer une (1) unité Envoy-S défectueuse</li><li>• <b>25 €</b> pour chaque unité Envoy-S défectueuse supplémentaire remplacée sur ce même site (dans le cadre du déplacement initial)</li></ul>
Batteries IQ (Activées le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 ou après)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>200 €</b> pour chaque déplacement sur site visant à retirer et remplacer une (1) unité IQ Battery défectueuse</li><li>• <b>150 €</b> pour chaque unité IQ Battery défectueuse supplémentaire remplacée sur ce même site (dans le cadre du déplacement initial)</li></ul>
Unités Enphase ACB 1.5 (Activées le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 ou après)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>200 €</b> pour chaque déplacement sur site visant à retirer et remplacer une (1) unité ACB 1.5 défectueuse</li><li>• <b>25 €</b> pour chaque unité ACB 1.5 défectueuse supplémentaire remplacée sur ce même site (dans le cadre du déplacement initial)</li></ul>

\* On entend par « Activé » l'accord d'une autorisation d'exploitation donnée par les autorités compétentes.

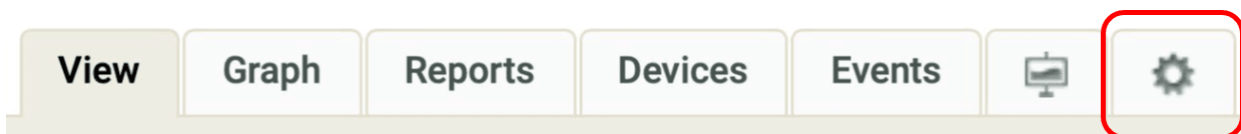
### Conditions générales

Tous les montants sont exprimés en euros. Pour pouvoir prétendre aux remboursements stipulés dans le cadre du Programme de remboursement des travaux engagés, toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le Produit éligible doit être défectueux, mais aussi être couvert par la Garantie limitée applicable d'Enphase au moment de son retrait et de son remplacement.
- Le retrait et le remplacement d'un ou de plusieurs Produits éligibles (« **Retrait et remplacement de produit éligible** ») doivent avoir lieu au cours des deux (2) premières années de la Période de garantie (telle que définie dans la Garantie limitée d'Enphase en vigueur pour le Produit éligible).
- Enphase doit avoir réalisé un diagnostic à distance du Produit éligible défectueux et avoir adressé une RMA à l'Installateur avant tout remplacement de Produit éligible.
- L'Installateur doit avoir envoyé une demande de remboursement dans le cadre du Programme de remboursement des travaux engagés dans les six (6) mois suivant le retrait et le remplacement du Produit éligible.

**Pour déposer une demande de remboursement dans le cadre du Programme de remboursement des travaux engagés, suivez les étapes ci-dessous :**

1. Demandez à Enphase de réaliser un diagnostic à distance du ou des Produits éligibles au moment où un dysfonctionnement est constaté.
2. Attendez de recevoir une RMA d'Enphase.
3. Remplacez le Produit éligible sur site, puis envoyez les informations suivantes à Enphase via l'app Enphase pour les installateurs : (a) le numéro de la RMA, (b) les numéros de série (ancien et nouveau) et (c) la date d'activation d'origine du Produit éligible.
  - Remarque : si le produit éligible est une unité ACB 1.5, vous devez également envoyer une facture à Enphase à l'adresse [acbclaim@enphaseenergy.com](mailto:acbclaim@enphaseenergy.com) (pour les demandes de remboursement d'unités ACB 1.5).
4. Dans un délai de six (6) mois suivant le remplacement du Produit éligible, connectez-vous à votre compte Enlighten Manager ([Login page](#)).
5. Accédez au site sur lequel le remplacement du Produit éligible a eu lieu.
6. Cliquez sur l'onglet Settings (icône représentant une roue dentée) dans l'angle supérieur droit.



7. Dans la section Overview, cliquez sur le lien « click here » sous System Location.

## Overview



### In order to qualify:

- Must be an reimbursement eligible product as determined
- Defective microinverter must have previously been detected
- The unit installation date must be within two years of the
- The defective microinverter must be returned to Enphase
- No claims older than 3 months will be approved.

[Click here](#) to claim a replacement reimbursement.

Remarque : ce lien est accessible uniquement si Enphase a émis une RMA pour le site au cours des trois (3) derniers mois. Si vous n'avez pas accès au lien « click here » sous un site pour lequel vous avez retiré et remplacé un Produit éligible depuis trois (3) mois ou moins, veuillez cliquer [ici](#) pour contacter l'assistance.

8. Dès que vous cliquez sur le lien « click here », vous accédez au Formulaire de remboursement des travaux engagés ainsi qu'aux consignes du Programme de remboursement des travaux engagés. Veuillez les lire attentivement avant de renseigner le formulaire.

**RMA Reimbursement Request**

To request your reimbursement, please have your RMA number handy. Don't have your RMA number? [Contact Enphase Customer Support](#)

---

**RMA Details**

<b>RMA's Qualified for Reimbursement</b> <input type="text"/>	<b>System Information</b> <input type="text"/>
<b>Associated Serial Numbers</b> <input type="text"/>	<input type="text"/>

---

**Mail Check To:**

<b>Installer Company</b> <input type="text" value="Enphase Energy"/>	<b>*Country</b> <input type="text" value="Select one"/>
<b>*Contact Name</b> <input type="text"/>	<b>*Street Address</b> <input type="text" value="Enter a location"/>
<b>*Email</b> <input type="text"/>	<b>Street Address 2</b> <input type="text"/>
<b>*Phone</b> <input type="text"/>	<b>*City</b> <input type="text"/>
	<b>*State/Province</b> <input type="text"/>
	<b>*Zip/Postal Code</b> <input type="text"/>

We have previously received a copy of your W-9 form. If you need to provide a corrected version, please [upload it now](#). Must be a PDF file under 2MB in size. The address provided in this form must match your company address.

**W-9 Form**

9. Si vous demandez un remboursement des travaux engagés pour la première fois, vous devez également renseigner et signer le Formulaire de remboursement des travaux engagés, puis l'envoyer avec votre demande. Pour télécharger ce Formulaire, cliquez [ici](#).

10. Dès que vous avez renseigné et chargé le Formulaire de remboursement des travaux engagés, cliquez sur Submit pour terminer votre demande de remboursement.
11. Dès que nous aurons reçu votre Formulaire de remboursement des travaux engagés, nous vous contacterons à l'adresse e-mail mentionnée pour recueillir votre numéro d'identification fiscale, une attestation fiscale et tous les documents exigés par les services fiscaux (« **Documents fiscaux** »).
12. Enphase peut être amené à vous contacter via la messagerie à l'adresse enregistrée si d'autres justificatifs se révèlent nécessaires pour traiter votre demande.

**Rappel : Pour demander le remboursement des unités ACB 1.5 éligibles, procédez comme indiqué plus bas en plus des étapes décrites au-dessus :**

1. Vous devez également envoyer vos factures en précisant le montant du remboursement concerné à l'adresse :
  - [acbclaim@enphaseenergy.com](mailto:acbclaim@enphaseenergy.com) (pour toute demande portant sur les unités ACB 1.5)
2. Cette facture doit également mentionner :
  - Le numéro de la RMA
  - L'ancien numéro de série
  - Le nouveau numéro de série
  - La date d'activation d'origine du produit ACB 1.5

© 2021-2022 Enphase Energy, Inc.

Enphase, le logo « e », Envoy-S et les autres noms sont des marques commerciales d'Enphase Energy, Inc aux États-Unis et dans d'autres pays.